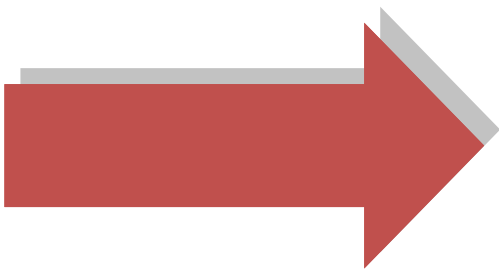




La Situation des droits de l'Homme à Djibouti

Par Florent Geel

Florent Geel est le responsable du bureau Afrique de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH)



Analyse

Avril 2011

La Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) s'intéresse à Djibouti dans l'objectif de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme dans ce pays en s'appuyant sur les obligations internationales et nationales de ce pays en la matière. Pour ce faire, elle accompagne son organisation membre, la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) dans son travail de documentation des violations des droits de l'Homme et de plaider auprès des autorités nationales et des organisations internationales intergouvernementales pour les appeler à agir en faveur du respect des droits des individus. En outre Djibouti est aussi un pays stratégique au niveau régional. Il y a des bases militaires occidentales qui sont l'avant-poste de la lutte contre le terrorisme et la piraterie et ses éventuels abus, c'est aussi un endroit de trafics et de passages, un des principaux ports de la côte Est de l'Afrique, lieu de départ de migration vers la péninsule arabique. Le peuple de ce petit État dictatorial de l'Est de l'Afrique qui cherche depuis des décennies à vivre en paix et notamment de pouvoir choisir sans contrainte ses dirigeants, doit être soutenu. Autant de raisons pour la FIDH de se préoccuper de la situation à Djibouti.

II - Les relations de la FIDH avec la LDDH

La LDDH est l'organisation membre de la FIDH à Djibouti. Elle a rejoint la FIDH peu après sa création en 1991. Cette relation statutaire se traduit concrètement par des actions de soutien au travail de la ligue, l'échange des informations et des activités conjointes et concertées. C'est à dire que la LDDH informe la FIDH des évolutions et des violations des droits de l'Homme qui sont perpétrées à Djibouti et la FIDH pour sa part, vérifie et relaie les informations, est le porte-voix international de la LDDH et lui apporte son expertise par exemple en y envoyant des missions d'enquête sur des sujets spécialisés que la LDDH ne peut pas forcément traiter ou par exemple en l'accompagnant devant les instances internationales de l'Union africaine ou des Nations unies pour dénoncer les violations des droits de l'Homme et faire des propositions et des recommandations afin de contribuer à l'établissement d'un véritable État de droit et d'une gouvernance démocratique afin de répondre aux aspirations du peuple djiboutien et poursuivre les auteurs de violations des droits de l'Homme. La relation de la FIDH avec le président de la LDDH Jean-Paul Noël Abdi est elle aussi une relation riche et multiple. De par son poste il est un interlocuteur privilégié pour la définition de la stratégie commune d'action de la FIDH et de la LDDH et sa mise en œuvre. Jean Paul Noël c'est un des militants des droits de l'Homme les plus en vue et les plus courageux à Djibouti. De ce fait, il est constamment exposé aux menaces et harcèlements ce qui amène la FIDH à être particulièrement attentive à sa situation sécuritaire. Jean-Paul Abdi a été arrêté et détenu de très nombreuses fois – on ne les compte presque plus¹ – en raison de son engagement et ses dénonciations qui irritent le pouvoir en place. À chaque fois, la FIDH est présente pour alerter la communauté internationale de sa situation, soutenir sa famille et rappeler les autorités djiboutiennes à leurs engagements en matière de droits de l'Homme, ce qui a pour impact de le faire libérer. Mais avec sa dernière arrestation en février 2011, Jean-Paul Abdi est visé par une deuxième procédure judiciaire alors que la première n'est même pas tranchée. La FIDH est d'ailleurs en procédure devant la Cour suprême à ses côtés afin de contrer les accusations absurdes et abusives portées à son encontre par les autorités, uniquement pour limiter son activité de défense des droits de l'Homme.² La deuxième procédure engagée en février 2011 contre Jean-Paul Noël Abdi et un autre membre de la LDDH, Farah Abadid Heldid, par le pouvoir judiciaire retient des faits très graves puisqu'ils ont été déférés devant le parquet de Djibouti, et accusés de « participation à un mouvement insurrectionnel » sur la base des articles 145 et 146.4 du Code pénal djiboutien. Pour avoir exercé leurs droits à défendre les droits humains, les deux défenseurs encourent jusqu'à quinze ans de réclusion criminelle et une amende de sept millions de Francs djiboutiens !

III - La situation des droits humains à Djibouti selon la FIDH

1) La situation générale des droits de l'Homme à Djibouti

Djibouti est passé progressivement du stade du régime autoritaire à celui de la dictature. C'est à dire que les droits et les libertés fondamentales, les libertés publiques et individuelles, les droits civils et politiques, sont aujourd'hui massivement niés et bafoués. La

¹ Voir les très nombreux appels urgents de la FIDH et de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme sur Jean-Paul Noël Abdi : http://www.fidh.org/-Djibouti,63-#pagination_artz0

² Voir <http://www.fidh.org/Lettre-ouverte-aux-autorites-Etat-de-la-procedure>

torture est une pratique courante, il y a des cas d'exécutions extra-judiciaires, toute opposition est réprimée. La répression des populations du Nord, essentiellement Afar, est une constante du régime d'Ismaël Omer Guelleh qui n'oublie pas qu'elles ont été la « colonne vertébrale » de la rébellion du FRUD en 1991-1992. Bien sûr, Djibouti n'est pas la pire des dictatures de la planète, mais l'ampleur des violations des droits de l'Homme ne doit pas non plus être sous-estimée. La technique policière est bien rodée, assez discrète et établie sur une sorte « d'échelle graduelle » consistant à évaluer le coût/bénéfice de la répression de tel opposant, de tel défenseur des droits de l'Homme ou de tel syndicaliste. N'oublions pas que le président, Ismaïl Omar Guelleh est un ancien membre de la police coloniale française... Le régime est donc un régime à caractère policier basé notamment sur un système d'information et de contrôle des populations assez dense pour ce pays d'environ 790.000 habitants. À cela il faut ajouter l'utilisation quasi-systématique de la torture dans les lieux de détention, les arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées et des exécutions sommaires de simples citoyens ou de militants politiques.

Plus largement, la contestation populaire qui se manifeste régulièrement – principalement à Djibouti-ville – par des rassemblements spontanés ou des manifestations pacifiques d'habitants de quartiers, d'élèves ou de travailleurs de certains secteurs professionnels (les travailleurs du port par exemple) est violemment réprimée et suivie de mesures de représailles. Ainsi, les dernières manifestations d'étudiants et de lycéens qui ont fait près de 10 morts, ont été suivies de centaines d'arrestations début février 2011. Même si une grande majorité d'entre eux ont été relâchés quelques jours plus tard, il en reste quelques dizaines. De même, la manifestation de l'opposition du 18 mars 2011 a été précédée et suivie de « descentes » de la police, principalement dans les quartiers de Balbala et au PK12 où en l'espace de deux nuits, les forces de sécurité ont procédé à environ 200 arrestations ! Une partie de cette contestation est liée aux conditions économiques et sociales déplorables qui perdurent à Djibouti. On peut évoquer les « déguerpissements » qui sont des mesures d'expropriation brutales pour des raisons économiques ou politiques. Mais surtout le coût de la vie a explosé en l'espace de quelques années (gaz, denrées de première nécessité, scolarité, transports, etc). L'insécurité alimentaire semble à son apogée et l'inflation depuis ces deux dernières années a connu une flambée de 200% pour certaines denrées de première nécessité. Le 5 mars 2011, le prix du kilo de farine est ainsi passé de 100 à 150 FDJ³, soit une augmentation de 50% !

2) La possibilité d'une voix discordante

Outre les contrôles policiers, les difficiles conditions de vie économique et les violations des droits de l'Homme, l'opposition n'a jamais réellement été en mesure d'assurer une alternance démocratique puisque le système politique, économique et sécuritaire est verrouillé. Le clan au pouvoir se partage les ressources du pays (essentiellement les revenus du port, de la location des bases militaires, des trafics et des transports depuis le port vers les pays voisins dont l'Éthiopie) et le pouvoir. Toute la structure économique, administrative, judiciaire et politique de ce pays est viciée par le népotisme, la corruption et l'autoritarisme d'un système dont la clé de voûte est le président lui-même. Face à cette situation, toute voix discordante est systématiquement attaquée. Avant toute chose, il existe une presse aux ordres et les rares journaux d'opposition sont harcelés, fermés sur décisions politiques ou

³ 100 euros = 25.000 FDJ (FDJ = Franc djiboutien)

judiciaires de sorte que le droit à l'information n'est pas garanti à Djibouti. Des sites internet sont d'ailleurs bloqués par le pouvoir ou censurés. Les partis d'oppositions et leurs militants sont soumis à de telles pressions que leur existence même est parfois menacée. Dans ce contexte, les défenseurs des droits de l'Homme, membres des associations de défense des droits de l'Homme, journalistes et syndicalistes sont harcelés, emprisonnés, et parfois tabassés. Le pouvoir a développé aussi des techniques d'asphyxie économique pour étouffer leurs moyens d'action. Ainsi, le pouvoir fait pression sur les entreprises où ils sont salariés pour qu'ils arrêtent leurs activités allant même jusqu'à les menacer de licenciement ou à empêcher leurs enfants de suivre leurs études, etc. S'ils refusent de « rentrer dans le rang », la répression s'accroît et l'on passe à des mesures coercitives et/ou pénales. Ces mesures ont particulièrement visé les syndicalistes depuis le milieu des années 2000, de sorte que nombre d'entre eux ont dû prendre le chemin de l'exil. Nous avons particulièrement documenté cette situation des syndicalistes et des défenseurs des droits économiques et sociaux dans un rapport de l'Observatoire pour la protection des droits de l'Homme en 2006 qui s'intitule « les défenseurs des droits économiques et sociaux paient le prix fort » et qui est toujours d'actualité à Djibouti.⁴

3) Les possibilités d'évolution ou de changement du régime.

Les perspectives d'évolution y compris politiques sont particulièrement fermées. Le régime au pouvoir a démontré sa volonté de ne pas évoluer vers un système politique pleinement pluraliste et démocratique et un véritable respect des droits de l'Homme. L'existence chaotique des partis d'opposition et celle théorique des partis de la majorité présidentielle cache mal, la continuité, de fait, du parti unique, hérité de l'indépendance et abandonné formellement à la suite de la rébellion du FRUD, en 1992.⁵ Surtout, le président Ismaïl Omar Guelleh, a fait modifier la Constitution en avril 2010 afin de pouvoir briguer le 8 avril 2011 un troisième mandat présidentiel, qu'il « gagnera » à n'en pas douter au vu de l'irrégularité et du manque de transparence des précédents scrutins.

Près de 20 ans après la rébellion du FRUD qui démontrait déjà que la confiscation de l'indépendance par un clan n'était plus possible et que de nombreux courants de la population djiboutienne aspiraient à la démocratie, rien n'a changé dans « l'émirat IOG ». Cette paralysie autocratique fait craindre un retour des options militaires en faveur d'une alternance du pouvoir qui risquerait de faire replonger Djibouti dans le spectre de la guerre civile. Si cette option a été « gelée » pendant 10 ans en partie en raison de l'importance stratégique de Djibouti dans la guerre contre le terrorisme et la piraterie en mer rouge et en raison de la guerre en Somalie, et en conséquence du soutien des États occidentaux et certains pays africains au pouvoir en place, le vent de liberté qui souffle sur le Maghreb et le Moyen-Orient pourrait bien traverser le détroit de Bab el Mandeb et donner des idées à des Djiboutiens épris de liberté, de démocratie et d'indépendance.

⁴ *Les défenseurs des droits économiques et sociaux paient le prix fort*, Rapport de l'Observatoire pour la protection des droits de l'Homme, Août 2006, auteurs : Pie Ntakarutimana, ex-vice-président de la FIDH (Burundi), Isabelle Gourmelon, chargée de mission, et Florent Geel, responsable du Bureau Afrique de la FIDH. <http://www.fidh.org/IMG/pdf/Djibouti454frops2006.pdf>

⁵ Voir *Les défenseurs des droits économiques et sociaux paient le prix fort*, Repères historiques, op. cit., p. 8 et 9.

IV – Les conséquences de la conférence nationale sur les perspectives de renforcement en matière de droits de l'homme organisée en 2008 par le département djiboutien de la Justice

La reconnaissance de « défaillances sérieuses » en matière de droits de l'Homme est un pas des autorités djiboutiennes, mais il apparaît insuffisant pour montrer une réelle volonté de prendre au sérieux les griefs qui leur sont régulièrement faits sur la question des droits de l'Homme. En effet, depuis 2008, la situation des droits de l'Homme à Djibouti n'a pas évolué vers un meilleur respect des libertés fondamentales de la population djiboutienne. Les violations restent très nombreuses et particulièrement violentes, notamment à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme. Finalement, la reconnaissance constitutionnelle des droits fondamentaux par les autorités de Djibouti, considérée comme un acquis dans le bilan de la conférence nationale de 2008, est une avancée. Il est cependant à craindre que l'État ait allongé la liste de ses engagements qu'il viole régulièrement. De plus, cette avancée normative ne reflète pas la réalité qui demeure bien différente mais exprime, par contre, clairement la stratégie du pouvoir en place, une stratégie dilatoire qui place son maintien au pouvoir en tête de ses priorités, au prix de l'instrumentalisation du droit et des principes et celui de la négation des droits humains et des droits des populations djiboutiennes.

Cette conférence a donné lieu à un programme d'appui technique de deux ans, signé en février 2009, a été adopté par le Ministère de la Justice, chargé des droits de l'Homme, la Commission nationale des droits de l'Homme, le système des Nations Unies, le HCDH-BRAE, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP. Il prévoit notamment un appui au comité interministériel qui coordonne le processus de rédaction de rapports périodiques sur la situation des droits humains à destination des organes régionaux et internationaux. Il devait faire l'objet d'évaluations. La FIDH considère que la technicité peut être au service des droits humains, car si le respect des droits de l'Homme est une éducation individuelle et collective au respect des autres et de leurs droits, ce sont aussi des politiques publiques qui nécessitent l'édiction de normes, de plans et de procédures qui garantissent aux individus des droits et des recours et les protègent de l'arbitraire, des procédures spécifiques. Pour autant à Djibouti, la FIDH n'a pas constaté d'amélioration concrète de la situation des droits humains. Ces démarches gouvernementales apparaissent comme largement dilatoires et en l'absence de gouvernance démocratique basée sur une légitimité sans conteste des urnes, ce régime ne se reformera pas et ne peut pas se réformer de lui-même.

V – Comparaison de la situation des droits de l'homme à Djibouti à celle de ses voisins

Quand on regarde l'Érythrée, la Somalie et l'Éthiopie, on pourrait se dire que la situation à Djibouti n'est finalement pas si terrible. C'est une erreur fondamentale que de croire cela. Outre le relativisme qui consisterait à établir une « hiérarchie » des violations des droits de l'Homme perpétrées dans ces pays, la FIDH considère que le pouvoir arbitraire à Djibouti est une source d'instabilité à court, moyen et long terme. Pourquoi la démocratie serait-elle le meilleur ou le moins mauvais des systèmes politiques pour les autres et pas pour Djibouti ou les pays de la région ? Non, le peuple djiboutien a démontré qu'il était désireux et apte à choisir librement son destin. Par ailleurs, une transition démocratique à Djibouti pourrait certainement aider à stabiliser la sous-région qui vit des heures difficiles : en Éthiopie par exemple, la liberté est sous-contrôle et les associations de défense des droits de l'Homme

sont presque complètement entravées par les actes d'ingérence du pouvoir dans les affaires des organisations. En Somalie, la guerre entre les islamistes et le gouvernement fantoche soutenu par l'Éthiopie place les populations civiles face à un choix entre la peste et le choléra. La plupart ont donc choisi l'exil plutôt que de subir les exactions quotidiennes des deux camps. Les rares défenseurs des droits de l'Homme et journalistes indépendants qui dénoncent les violations des droits de l'Homme sont particulièrement menacés et chaque année, plusieurs d'entre eux tombent sous les balles de la terreur.

Par contre, à l'échelle continentale africaine, la situation qui prévaut à Djibouti peut s'inscrire dans un certain « type de régime ». Ceux qui continuent d'être gouvernés par des dirigeants qui ont instauré des régimes autoritaires et des dictatures et qui cherchent à se maintenir au pouvoir par tous les moyens. De ce point de vue, le président Djiboutien actuel a rejoint le groupe des présidents qui se maintiennent au pouvoir en faisant modifier la Constitution à leur profit comme la Tunisie sous Ben Ali, au Niger du temps de Tandja ou encore Mugabe au Zimbabwe. Ces manipulations constitutionnelles et ces scrutins aux résultats connus d'avance s'accompagnent le plus souvent de campagnes d'intimidation (Rwanda) et de fraudes électorales majeures (RDC). Dans ce contexte, les manifestations d'opposition sont systématiquement réprimées. Toute proportion gardée, ces exemples renvoient à la situation de Djibouti, comme celle des défenseurs des droits de l'Homme à celle de Jean-Paul Noël Abdi, pour ne citer que lui.

Quels enseignements ces comparaisons peuvent-elles apporter ? Tout d'abord que Djibouti se situe bien dans le schéma classique des mécanismes des régimes autoritaires au pouvoir depuis de nombreuses années. Ils s'approprient les richesses, répriment la population déjà affaiblie et ne respectent aucun de leurs engagements en matière de droits de l'Homme, lorsqu'ils existent, pour mieux se maintenir au pouvoir. Par ailleurs, que les dictatures basées sur la peur et la répression sont fragiles, instables et peuvent tomber aussi soudainement qu'elles se sont installées dans la durée. La donne politique est en train de changer en Afrique : les dictatures sont de moins en moins tolérées et la multiplication des contentieux électoraux que certains voient comme le signe de l'inadaptation du système démocratique à l'Afrique démontrent en fait le contraire, c'est à dire la possibilité d'une deuxième vague d'indépendance en Afrique, l'avènement possible du temps de pouvoir choisir librement ses dirigeants. La résolution de la crise ivoirienne donnera très certainement le ton de ce qu'il est encore possible ou pas de faire pour usurper la volonté populaire sur le continent.

VI – Liens entre les intérêts occidentaux et la situation des droits de l'Homme à Djibouti

La situation des droits de l'Homme à Djibouti est particulièrement absente des médias internationaux, ce qui pourrait faire penser que les intérêts occidentaux pèsent plus que la question du respect des droits de l'homme. En effet le poids de ces intérêts est particulièrement fort notamment dû à la position géographique ultra stratégique de Djibouti. D'importantes bases militaires occidentales sont installées dans le pays, ce qui permet d'opérer un contrôle de la Corne de l'Afrique et d'observer les agissements d'une partie du monde arabe dans un objectif de lutte contre le terrorisme. À ce titre, le régime de Guelleh a bénéficié d'une protection particulière des autorités occidentales et internationales présentes dans le pays, au détriment de leur possibilité de critiquer

ouvertement les violations des droits de l'Homme par le pouvoir djiboutien en place. Ainsi, si les pays occidentaux « poussent » régulièrement pour la libération des défenseurs quant ceux-ci sont arrêtés, cela ne va guère plus loin. Il semble surtout que la multiplication des crises dans la sous-région, les intérêts stratégiques et la taille de ce pays, n'en font pas une priorité médiatique. Ce phénomène est renforcé par la réduction des capacités et des moyens des médias qui s'intéressaient à cette région, par exemple concernant les réactions en Somalie de RFI et de la BBC. Il faut souligner que les journalistes de ces médias essaient malgré tout de couvrir l'actualité à Djibouti via les alertes de la FIDH notamment. Mais c'est encore insuffisant au regard de ce qui se passe dans ce pays.

Cependant Djibouti coopère également avec l'Union européenne, et dans les deux derniers rapports qui exposent cette stratégie de coopération sur la période 2002-2007, puis 2008-2013, la communauté européenne a exprimé sa volonté de renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'Homme, la démocratie, l'État de Droit et la bonne gouvernance en République de Djibouti. Cependant, les objectifs envisagés dans ces domaines se révèlent encore bien timides. Ces questions sont pourtant le fondement d'une coopération efficace et durable. La difficulté à avancer sur la voie du respect des droits de l'Homme à Djibouti réside peut-être dans le fait que la coopération UE-Djibouti – comme souvent la coopération entre l'UE et les pays d'Afrique – est avant tout une coopération d'ordre économique. La frilosité de la délégation de l'Union européenne à Djibouti en matière des droits de l'Homme est légendaire et particulièrement critiquable. Le courage politique est nécessaire dans les relations entre l'UE, les États-membres et les dictatures. Tout renoncement aux principes, spécialement en matière de droits de l'Homme, constitue une erreur idéologique et politique grave pour l'Europe et les pays qui la composent. Ne l'a-t-on pas encore compris après les révolutions en cours dans le monde arabe ?

Mais depuis 2010, la présence d'une délégation de la Communauté Européenne sur place marque clairement une volonté de l'UE de renforcer ses relations privilégiées avec Djibouti. Pour autant, ces relations devraient avoir pour objectifs de renforcer leur approche en matière de droits de l'Homme au regard des cadres fixés par l'Europe en la matière : par exemple engager des dialogues politiques, notamment concernant les droits de l'Homme, avec les autorités concernées mais aussi et surtout en y incluant l'opposition et la société civile, ce qui n'est toujours pas le cas à Djibouti. De même, si les lignes directrices de l'Union européenne en faveur des défenseurs des droits de l'Homme obligent les États membres et les délégations de l'UE sur place à agir en faveur des défenseurs des droits de l'Homme menacés ou emprisonnés, à Djibouti, il faut le rappeler explicitement ou intervenir différemment pour que ces normes soient respectées. Dans ces circonstances, considérer que ces relations puissent promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme et de soutenir l'instauration d'un État de droit, cela ne semble, en l'état, pas le cas. Pour autant, dans d'autres pays, l'Union européenne joue pleinement son rôle, alors pourquoi pas à Djibouti dans un avenir proche ? L'Union européenne ne devrait pas trop tarder à faire de la question des droits de l'Homme une réelle priorité de ses relations avec Djibouti, au risque de passer à côté d'une nouvelle et perdre ainsi le reste de sa crédibilité.

VII – Situation à l’approche de l’élection présidentielle du 8 avril 2011

La proximité de l’élection présidentielle (8 avril 2011), rend le pouvoir plus nerveux et l’on a assisté depuis début 2011 à une recrudescence des violations des droits de l’Homme. Ainsi, la FIDH est informée régulièrement de cas d’arrestations et de détentions arbitraires d’opposants ou d’individus, et reçoit presque quotidiennement des informations sur des dirigeants ou des militants d’oppositions arrêtés, malmenés et relâchés quelques jours plus tard. La FIDH a des listes nominatives de dizaines de personnes qui sont dans cette situation. Par exemple, M. Farah Abadid Hildid, défenseur des droits de l’Homme et membre de la LDDH et les membres des partis d’opposition, MM. Houssein Ahmed Farah, Houssein Robleh Dabar, Abdillahi Aden Ali, Moustapha Abdourahman Houssein, Mohamed Ibrahim Waiss sont détenus abusivement depuis le 3 février 2011 pour avoir participé à une réunion politique présentée par le pouvoir comme une « insurrection ». Les dossiers sont vides mais ils sont détenus depuis presque deux mois maintenant. Les dirigeants de ces partis n’échappent pas non plus au harcèlement puisque le 11 mars 2011, Ismaël Guedi Hared, Souleiman Farah Lodon de l’UAD, ainsi qu’Aden Robleh Awaleh et Mohamed Daoud tous deux membre de l’UMD ont été arrêtés brièvement. C’est le sort des personnes arrêtées pendant les manifestations étudiantes en février 2011 et lors des rafles nocturnes des services de sécurité dans les quartiers populaires notamment à Balbala et à PK12 dernièrement en mars, qui est particulièrement inquiétant. Un certain nombre sont toujours détenus à la prison de Gabode, dans le centre de détention de Nagad et pour certains d’entre eux, sont toujours détenus *incommunicado* (sans nouvelles du lieu de leur détention ou même du fait qu’ils soient ou non toujours en vie). C’est la raison pour laquelle la FIDH condamne ces actes de répression et appelle les autorités djiboutiennes à libérer immédiatement tous les prisonniers politiques, les prisonniers d’opinion, les défenseurs des droits de l’Homme et les citoyens arbitrairement détenus. Les chancelleries présentes à Djibouti et plus généralement, l’ensemble de la communauté internationale doivent intervenir auprès des autorités djiboutiennes pour qu’elles mettent un terme immédiat à toute forme de harcèlement et de violence à l’encontre des populations, des opposants, des défenseurs des droits de l’Homme, des syndicalistes, des journalistes et de tous les Djiboutiens qui manifestent, luttent et agissent pour le respect de leurs droits. La FIDH rappelle au pouvoir en place qu’il doit se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l’Homme et des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l’Homme ratifiés par Djibouti et en premier lieu à sa propre Constitution.